

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Ouverture de la session

GP/31 CRD/20

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Trente et unième session

Bordeaux, France, 11-15 mars 2019

Discours d'ouverture

M Patrick Dehaumont

(Directeur Général de l'Alimentation)

Monsieur le Président de la Commission du Codex Alimentarius, Madame et Messieurs les vice-présidents,

Madame la secrétaire d'Etat aux affaires européennes

Monsieur le Président du Comité sur les Principes Généraux, cher Jean-Luc,

Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la santé, et du Secrétariat du Codex,

C'est avec un grand honneur et grand plaisir que je représente aujourd'hui le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation pour vous souhaiter, au nom du gouvernement français, la bienvenue à Bordeaux pour cette 31^{ème} session du Comité du Codex Alimentarius sur les Principes Généraux (CCGP), après deux ans d'absence.

[Importance du multilatéralisme, objectifs de développement durable et durabilité des systèmes alimentaires]

Dans un monde plus globalisé, interconnecté, avec des marchés plus volatils, dans un monde qui fait face à des dérèglements climatiques qui ne peuvent plus être contestés, les acteurs du monde alimentaire sont confrontés partout à des risques d'aléas sanitaires, économiques et climatiques qui se sont accrus. En 2015, la signature des Objectifs du développement durable et de l'Accord de Paris ont fait renaître l'espoir d'une action internationale coordonnée en faveur d'un développement au service de l'homme et respectueux de la nature.

La vision de la France, je veux le rappeler, est celle d'un multilatéralisme qui préfère le dialogue au rapport de force et qui pose un cadre pour l'action commune au bénéfice de tous, et en particulier des plus vulnérables pour maintenir une paix durable.

Plus largement, nous devons agir pour que nos systèmes alimentaires puissent satisfaire les besoins vitaux d'une population croissante, et notamment ceux des plus démunis. Mais, dans un contexte où les pressions sur l'environnement se multiplient, nous avons tous une responsabilité collective vis-à-vis des générations futures. Notre planète est précieuse. « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ». Tous ensemble nous avons le devoir de garantir la durabilité de nos modes de production et de consommation alimentaire.

En France, un grand chantier, « Les Etats Généraux de l'Alimentation », basé sur la mobilisation et la responsabilisation de tous les acteurs concernés a été mené en 2017 afin de définir les orientations que nous souhaitons impulser à notre agriculture, à notre alimentation pour les années à venir.

A l'issue de 5 mois de débats, nous avons abouti à une feuille de route qui fixe les orientations pour la période 2018-2022. Cette feuille de route est particulièrement ambitieuse puisqu'elle traite de toutes les dimensions de l'alimentation : des prix des producteurs agricoles aux attentes des consommateurs en matière de bien-

être animal ou de respect de l'environnement, de l'information du consommateur à la lutte contre le gaspillage alimentaire en passant bien évidemment par la sécurité sanitaire des aliments. En parallèle de cette feuille de route, une nouvelle loi qui porte les mesures les plus emblématiques issues des Etats Généraux de l'Alimentation a été promulguée à l'automne dernier.

Afin d'illustrer notre approche en matière d'agriculture et d'alimentation durable, nous avons souhaité organiser jeudi 14 mars après-midi des visites de terrain. Plusieurs ateliers sont proposés et vous permettront de découvrir des établissements locaux dans les domaines végétal et animal qui mettent en œuvre des pratiques innovantes pour répondre aux exigences de durabilité de nos modes de production.

[Rôle du Codex alimentarius dans la réalisation des Objectifs de développement durable]

Pour en revenir à ce qui nous réunit aujourd'hui, le Codex alimentarius, ce programme conjoint de la FAO et de l'OMS participe également à la réalisation de ces Objectifs de développement durable (ODD) dans le domaine de l'approvisionnement en aliments sains et de qualité : il apporte une réponse aux défis que rencontrent les Etats à produire en quantité suffisante, dans un contexte de demande croissante, en visant une meilleure durabilité des modèles alimentaires. Quelques résultats parlants l'attestent:

- le Codex a adopté en 2016 et 2018 des normes visant à bannir l'emploi de certains médicaments vétérinaires ayant des impacts dévastateurs sur la biodiversité lorsqu'ils se retrouvent dans l'environnement ;
- le Codex a fait valoir ses ambitions en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire en harmonisant les pratiques concernant les dates limites de péremption pour tous les aliments (en 2014), à l'échelle mondiale.

De plus, depuis une dizaine d'années, le fonds fiduciaire du Codex accompagne les pays en développement et vise au développement de capacités fortes, solides et durables afin que ces pays puissent s'impliquer pleinement dans les travaux du Codex. Ce fonds a permis un renforcement de l'engagement des pays des régions Afrique et Amérique dans le développement de dispositions favorisant des productions qui constituent un pilier économique pour nombre d'entre eux, et qui reposent aussi bien sur des systèmes de production familiale qu'industrielle participant également au développement des territoires notamment ruraux. Il y a là une véritable opportunité pour intégrer les enjeux de développement durable au processus d'élaboration des normes. Mais il est aussi important d'assurer un financement pérenne de ce fonds, à la hauteur de ses ambitions. La France s'engage financièrement pour le Codex afin d'améliorer la résilience des systèmes sanitaires et alimentaires et lutter contre le changement climatique et ses impacts.

Agir tout au long du processus d'élaboration des normes du Codex alimentarius représente donc un moyen réel pour promouvoir à l'international une alimentation saine, durable, garantissant des pratiques commerciales loyales et des conditions équitables de commerce entre les pays membres. Quelle que soit l'évolution des systèmes alimentaires, ces derniers auront besoin des normes du Codex alimentarius. Il s'agira de mieux nourrir les populations en agissant parallèlement pour sauvegarder la planète, dans le contexte du changement climatique. Le projet de plan stratégique du Codex 2020-2025, dont vous allez débattre en marge de cette session, dans le cadre des groupes régionaux, devra bien sûr intégrer ces enjeux pour l'avenir.

Ces enjeux multilatéraux rejoignent par ailleurs les objectifs que défend la France dans l'agenda politique international en écho aux débats nationaux actuels. Le Président Macron a lui-même rappelé la semaine dernière, à l'occasion de l'ouverture du Salon International de l'Agriculture, à Paris, que la France doit œuvrer pour que le Codex alimentarius puisse constituer pour tous les pays du monde la grammaire commune d'une alimentation et d'une agriculture saine.

[Importance des travaux du CCGP et de la solidité des procédures du Codex - analyse des risques et consensus]

Par conséquent, c'est un véritable honneur d'ouvrir les travaux du CCGP, dont l'importance pour le fonctionnement du Codex est reconnue de tous.

Les travaux du Codex doivent reposer sur des procédures solides ; le CCGP en est le garant. En particulier, l'analyse des risques, avec notamment son principe fondamental de séparation de l'évaluation et de la gestion des risques, est la colonne vertébrale de toute norme Codex en matière de sécurité sanitaire des aliments. L'évaluation des risques, fondée sur l'expertise scientifique, est la première étape - indispensable : la nécessité de disposer de bases scientifiques solides fait consensus. Il est à ce titre nécessaire d'assurer la pérennité de cette évaluation scientifique, ce qui renvoie à la question essentielle de son financement. Mais le rôle du Codex Alimentarius ne s'arrête pas là: les comités et la Commission sont des organes de gestion des risques qui doivent décider en toute connaissance de cause, y compris en prenant en considération ce que le Codex a appelé les « autres facteurs légitimes ». Les attentes sociétales et préoccupations de nos consommateurs ne peuvent être ignorées.

Les procédures du Codex doivent assurer la transparence et la participation de tous les acteurs concernés et le CCGP a eu un rôle clé en la matière. C'est un grand défi pour la France, qui héberge ce comité, de le redynamiser et de lui redonner toute sa place au sein du Codex alimentarius.

L'organisation d'une réunion du CCGP en 2019 à Bordeaux se veut une première étape dans le cadre de cette démarche ambitieuse. Cette première étape devrait notamment permettre d'orienter l'action de ce comité vers :

- Le renforcement de la transversalité et de la légitimité du processus de normalisation internationale ;
- L'amélioration de la transparence et de l'efficacité du travail des comités ;
- L'harmonisation des pratiques au sein de l'organisation ;
- La modernisation des procédures de travail et des modalités d'information du consommateur, notamment par une plus ample utilisation des nouvelles technologies ;
- Une meilleure communication autour de ses travaux et de ses apports ;
- La collaboration avec les autres organisations internationales pour assurer une meilleure cohérence et complémentarité des travaux internationaux.

Il est donc temps d'aller de l'avant. Je souhaite dans cette optique que vos discussions confortent le secrétariat, la FAO et l'OMS, que je tiens à remercier pour la qualité des documents qu'ils nous ont soumis.

[Principaux sujets à l'ordre du jour du CCGP]

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour de ce comité, certains répondent pleinement aux objectifs de développement durable au sens large que j'ai évoqué précédemment. C'est le cas notamment des discussions que vous aurez sur les procédures pour les comités travaillant par correspondance. De telles modalités de travail ont une place croissante dans un monde où la dématérialisation, les nouvelles technologies d'information et de communication et l'optimisation budgétaire occupent chaque jour une place prépondérante dans la conduite et la mise en œuvre de politiques publiques. Par ailleurs, le financement du Codex repose en premier lieu sur l'engagement des pays-hôtes de comités, pour lesquels les sessions plénières représentent un poids budgétaire et organisationnel considérables. Là encore, le recours à des moyens de travail modernes, mais encadrés par des procédures inclusives assurant transparence et efficacité, permettraient de répondre à ces objectifs généraux de développement durable.

Ces ambitions ne peuvent être couronnées de succès que si chacune des parties prenantes prend conscience de leur importance. Les normes du Codex sont souvent à l'origine des législations nationales. Les normes Codex ont valeur de référence auprès de l'Organisation mondiale du commerce (dans le cadre de l'accord relatif à l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et de celui sur les obstacles techniques au commerce). Ces normes doivent donc être mises en œuvre et respectées. Le consensus garantit la légitimité de ces normes et leur appropriation ultérieure. Il s'agit d'un aspect indispensable sur lequel il faut veiller. Il en va de la crédibilité du Codex dans son ensemble et il s'agit là d'une condition essentielle pour qu'il soit reconnu.

Il pourrait être utile, de débattre, dans le cadre de ce comité, du développement d'un mécanisme de collecte des données sur l'application de ces normes à l'échelle mondiale. C'est important pour s'assurer de l'atteinte des objectifs portés par le Codex. C'est donc un sujet que nous avons prévu d'aborder dans le cadre du document présenté au point 6.1 de l'ordre du jour. L'expérience acquise par d'autres organisations internationales en la matière permettra aussi d'enrichir la réflexion.

Mesdames et Messieurs, honorables délégué(e)s,

Avant de vous confier à la Présidence de Jean-Luc Angot dont je sais qu'il saura être efficace pour faire de cette session une réussite, je voudrais adresser mes remerciements au Secrétariat Général aux Affaires Européennes qui s'est très fortement impliqué pour l'organisation de cet événement. Je tiens également à remercier la ville de Bordeaux et la région Nouvelle-Aquitaine pour leur accueil chaleureux, et l'organisation d'un cocktail de bienvenue ce soir à l'Hôtel de ville et d'un dîner demain soir à l'hôtel du Conseil régional.

Il me reste à vous renouveler tous mes vœux de bienvenue à Bordeaux et à vous souhaiter de fructueux débats. J'espère que vous aurez l'opportunité de profiter des attraits de cette belle région, riche en patrimoine culturel et culinaire français.

Je vous remercie.